

Marc Quaghebeur

Président de l'Association Européenne
d'Études Francophones
marcquaghebeur72@gmail.com

FRANCOPHONE : UN TERME QUI POSE PROBLÈME OU / ET UNE RÉALITÉ QUI DÉRANGE ?

A problematic term and/or a disturbing reality

ABSTRACT

Often dubious or allergic, even downright negative, the reactions to the word “Francophone”, a term whose meaning is nevertheless clear, do not fail to raise questions. They are particularly strong in the literary field where more and more Francophone literatures are developing, the emergence, study and recognition of which always come up against resistance without equal in other linguistic areas resulting from European colonization. The explanation lies at the very heart of the History of France and of the Franco-French structures for apprehending the world – particularly through the place and the conception of the language and literature that signify it – what the author calls the French ideology. The effects of Parisian editorial centralism, unique in the world, are also studied, as well as the contrasting consequences of the political use made of the French language and its supposed universality. Diverse historical strata and contemporary contradictions are meticulously analysed, as well as the obstacles to considering and building a plural Franco-Francophone space. What the rejection of the word “Francophone” refers to is the realities that it designates and forces us to recognize fundamentally. They call into question a habitus.

KEYWORDS: francophony, French literature, Francophone literatures, national literature, history

Interroger le titre de ce volume me paraît la meilleure manière de l'introduire. *Francophones, francographes, francophiles*, trois réalités différentes opportunément reliées au concept de Francophonies littéraires, concept pour lequel je me bats depuis 1992 (Kirsch et Vigh 1993 : 51–58)¹, et qui est, pour une belle part, étranger à l'idée de « La Francophonie ». Les Francophonies littéraires, en revanche ...

¹ En avril 1989, avant la chute du mur de Berlin, Arpad Vigh organisa à Pécs un colloque consacré à *L'identité culturelle dans les littératures de langue française*, amorçant ainsi une dynamique féconde qui me sembla idéale pour la présentation et la défense de cette notion.

UN CHEMIN LOIN D'ÊTRE ACHEVÉ

Adjectifs ou substantifs ? Il fallut du temps avant qu'une substantivation durable² ne commence à s'opérer ; et, plus encore, pour que la prise en compte de réalités francophones s'effectue à part entière – sans être prioritairement et hiérarchiquement référées à la France. Cela commence à se produire avec les indépendances africaines, le réveil québécois, une conscience littéraire romande plus spécifique (Francillon, 1999), la belgitude (Dominguez de Almeida 2013)³ et la fédéralisation de l'État belge. Cela se passe dans les années 60/70, ce qui correspond en gros au demi-siècle évoqué dans le titre de ce volume. Cela précède ou coïncide avec la Francophonie institutionnelle.

Rien n'est décisivement gagné pour autant mais une évolution s'opère. Francophone et francophile ne sont plus synonymes par exemple. Francographe aurait ressemblé à de la provocation, il y a quelques décennies encore. Il correspond pourtant à la perception d'eux-mêmes qu'ont les écrivains grands-ducaux de langue française⁴ (Wilhelm 1999).

Mais cette évolution sera longue car elle touche à des constructions idéologiques et imaginaires pluriséculaires tout autant qu'à des systèmes institutionnels et à des rapports de force propres à La France. Elle ne sera menée à terme que si les Francophones⁵ s'assument et s'organisent, sans fanfaronnades inutiles ; si la mutation en cours devient donc foncière. Ce qui veut dire que les Français eux aussi se considéreront comme des Francophones et n'y verront ni une défaite ni un amoindrissement, mais un enrichissement. On en est certes encore loin. L'évolution que je préconise postule enfin que l'historiographie littéraire fasse l'objet d'une sérieuse refonte.

Les trois termes retenus interpellent subtilement ce que j'appelle l'idéologie française. Langue et littérature y jouent un rôle essentiel. Ils y apparaissent comme universels, ils sont donc, comme par essence, ontologiquement liés et supra-historiques. Cela continue de jouer un rôle discriminant et minorisant pour les littératures francophones⁶.

Même s'il est évident que la notion de « périphérie » est exacte par rapport à la réalité symbolique de chacune des littératures non françaises de langue française, comme au primat demeuré presque absolu du pôle éditorial parisien⁷, cette vulgate n'aide pas

² Dans *Le Figaro littéraire* du 11 février 1950, l'académicien André Billy se gausse par exemple de l'usage et de l'inutilité du vocable « francophone » qu'il estime, à tort, inventé par le président régional de l'association des écrivains belges (Section des Flandres).

³ Le 4 novembre 1976, *Les Nouvelles littéraires* publient un dossier, « Une autre Belgique », dans lequel Pierre Mertens et Claude Javeau lancent le concept de « belgitude ».

⁴ Une entrée « Francographie / francophonie » figure dans le « Dictionnaire de la littérature luxembourgeoise » (Wilhem 1999 : 111–113).

⁵ Pour Francophone(s) – comme pour Francophonie(s) –, j'ai choisi de recourir à la majuscule, lorsqu'il s'agit de substantif, tant il me semble que l'écrire avec une minuscule enclenche automatiquement un jugement de valeur puisqu'il répond à Français, Wallon, Québécois, Tunisien, Ivoirien ou Malgache.

⁶ Avoir entendu en 1985, au Salon du livre de Paris, en présence notamment du plus grand écrivain malgache, Yves Berger, longtemps directeur littéraire des éditions Grasset, asséner que le plus grand des écrivains francophones n'arrivait pas aux genoux du plus petit des écrivains français en dit long. Tout aussi révélateur, le fait qu'aucune personne de cette assemblée ne s'insurgea ni ne quitta la salle.

⁷ Celui-ci découle des modalités de l'unification française, comme des discours qui l'entourent et promeuvent la culture française. L'empire colonial français ne comportait pas de maisons d'édition locales. L'exception Charlot fit assez vite long feu et voulut s'intégrer, dès la sortie de la guerre, dans le système éditorial parisien,

suffisamment à la compréhension des spécificités de chacune de ces littératures – encore moins leur combat. Il ne contribue en effet activement ni à leur interaction ni à leur autonomisation relative.

DES RÉALITÉS⁸ QUI REMETTENT EN CAUSE LA NOTION USUELLE DE LITTÉRATURE NATIONALE

Je dis « relative » car l'histoire littéraire des oeuvres écrites en langue française comme les histoires propres à chacune de leurs littératures rendent peu probables – et pas forcément souhaitables – l'évolution de chacune d'elles en nouveaux prés carrés. La remarque ne vaut pas seulement pour les littératures venues des pays jadis colonisés par la Belgique et la France mais pour toutes les Francophonies littéraires.

En dehors d'une appréhension dialectique, on se retrouve inévitablement devant le concept, souvent bancal, mais profondément historique, de littérature nationale, lequel repose sur l'équivalence entre un territoire, une histoire et une langue. Cette équivalence contribua, en Europe, à la constitution de consciences nationales, souvent antagonistes, à des récits historiques largement mythiques ainsi qu'à des oeuvres, considérées comme spécifiquement nationales, centrées sur un seul idiome.

A partir d'une telle conception, une véritable histoire littéraire de tel ou tel pays – comme des histoires entre pays, d'ailleurs – devient impossible. Ne se contente-t-on pas de travailler en se fondant sur des registres de pensée et d'analyse partiels et partiaux qui ont pour but des formes d'essentialisation – et comme conséquence, des mythologisations ? Y compris là où coexistent diverses langues. L'idée de vouloir se livrer à de telles recherches se heurte toujours, jusqu'à présent, à des obstacles qui paraissent insurmontables et fort peu souhaités. C'est dire l'emprise d'une vision du monde, humainement et scientifiquement erronée, mais qui a marqué l'Histoire (Thiesse 2019) et continue d'imprégner discours et mentalités, tout particulièrement dans l'Hexagone (Faerber 2021).

En France, cela supposerait par exemple la prise en compte des textes en langues d'oc (Kirsch 2009 : 39–71) ou dans d'autres langues minoritaires de l'Hexagone, pour ne pas parler de la production pluriséculaire en langue latine – celle d'un Macrin⁹, par exemple. Ce serait remettre en cause la tradition de l'histoire littéraire que de rares chercheurs (Kirch 2009 ; 2018)¹⁰ tentent certes de remettre en cause, d'une manière bien plus

La situation dans les Francophonies originaires n'y échappe pas entièrement. Dans les années qui suivent la Libération, les Belges se spécialisent notamment dans la bande dessinée plutôt que dans le littéraire pur, domaine réservé. En la matière, la production littéraire ne sort pas des frontières du royaume. Une telle situation vaut également, et aujourd'hui encore, pour les textes suisses, québécois, marocains, tunisiens, algériens et autres, édités par des maisons locales. Leur diffusion, comme les commentaires dans la presse sont quasiment nuls.

⁸ Les études de cas proposées par le volume collectif *Nationalismes en Littérature (III)* (Dirkx 2022) devraient être poursuivies.

⁹ Jean Salmon, dit Macrin (1490–1557), est, par exemple, un poète français contemporain de Louise Labé et de Clément Marot, dont il fut l'ami. Il était un des poètes officiels de François I et valet de chambre du Roi (Galand 2011 : 183–193).

¹⁰ Sorin Ciprian Stan a publié une recension détaillée de l'ouvrage de Fritz-Peter Kirsch écrit en allemand et consacré à la France et ses littératures. Le texte se trouve sur le site de l'Association européenne d'études francophones.

foncière que ne le firent les débats parisiens des années soixante de l'autre siècle¹¹. Faut de l'avoir pointé la flèche vers le questionnement de la complexité du fait littéraire dans un pays, ces polémiques aboutirent à un discrédit de l'Histoire, d'une part, à une exacerbation accrue de l'autonomisation non dialectique de la langue et du littéraire, de l'autre. Cela n'atteignit pas en outre – loin s'en faut – l'idée que la France était par excellence une nation littéraire (Parkhurst Ferguson 1991). Et cela au moment même où s'évaporerait son empire colonial.

Or l'histoire des écrits littéraires dans tel ou tel pays suppose(ra)it la prise en compte de l'ensemble des « littératures » qui s'y brassent ; leurs analyses singulières et comparatives ; leurs interactions ; les types de marquage, communs ou non, que l'Histoire du pays a induits dans chacune – non seulement dans les thématiques mais dans les formes et les styles ; les interactions internationales, tout autant. Cela semble être devenu possible au Grand-Duché de Luxembourg, à la fin du XX^e siècle (Glesener, 2022 : 155–167) mais point en France. Ni en Belgique où l'examen comparé des textes écrits dans les deux grandes langues nationales serait très instructif mais demeure un tabou¹². Il en va de même au Maroc ou au Canada, mais pas en Tunisie (Kassab Charfi. et Kheder).

L'ESPACE CULTUREL FRANCO-FRANCOPHONE

Le concept de littérature nationale au sens usuel est inopérant, qui plus est, pour chacun des pays francophones, lesquels se caractérisent par la cohabitation en leur sein de plusieurs langues. Belgique et Suisse en furent les premiers témoins dans l'histoire de la langue française. Est-ce une raison pour en faire des sous-littératures vouées à l'absorption dans un grand Autre ? Voire à les enrôler dans un nouvel englobant unitaire, qui ne dit pas tout à fait ses raisons (La Francophonie) ?

On entrevoit aisément comment l'idée de Francophonies culturelles entraîne une remise en cause de certains des canons sur lesquels fonctionnent la doxa comme l'historiographie et la fantasmagorie dans l'espace franco-francophone. J'ai créé ce dernier terme parce qu'il me paraît désigner les tensions comme les dynamiques propres au champ littéraire de langue française. À ses potentialités comme à ses difficultés. En ne simplifiant pas la réalité mais en refusant que la terminologie et les institutions qui en découlent soient le masque et l'agent d'une sujétion, certes réaménagée mais néanmoins obsolète.

L'éparpillement sur plusieurs continents, hors continuité géographique, des diverses entités culturelles francophones est une spécificité des aires linguistiques et littéraires de langue française. Cette situation est fort différente de la réalité hispanophone par exemple. Elle constitue un atout-monde pour chacune d'elles comme pour leur ensemble mais entraîne, une difficulté concrète et conceptuelle, qu'il ne faut pas sous-estimer en revanche. Toujours central au sein des Francophonies, le pôle français demeure marqué par la hantise de l'UN qui l'a forgé.

¹¹ La célèbre querelle Picard/Barthes des années 1960.

¹² Il pourrait remettre en cause les fantasmes identitaires, et les politiques qui en découlent.

La notion d'archipélagisme (Glissant 1996), elle, rend possible une conscience de soi, autre et non isolée à la fois. Cette conception entraîne une approche de la littérature qui, loin de dénier l'Histoire propre des uns et des autres, l'inscrit, beaucoup plus judicieusement, dans chacune et dans toutes. Elle rend extrêmement malaisée la transformation des faits en récit mythique de la langue et de la littérature. Un tel type de récit relève d'une construction nationale. Son acceptation implique forcément la minorisation des littératures francophones.

LA PERPÉTUATION DES PARAMÈTRES FRANÇAIS POSE PROBLÈME

Pour que cela change, il faudra donc que la France modifie une part des paramètres qui l'ont faite. Car c'est bien évidemment son Histoire qui explique une bonne part des singularités, des chances et des difficultés du et des monde(s) franco-francophone(s). La construction de la France prit environ un millénaire. Assez rapidement, le pouvoir royal – au point de départ, il se trouve dans une position de faiblesse¹³ – opte pour une politique de centralisation autour de la cour et de la capitale. Très progressivement¹⁴, la France devient un pays de langue d'oïl, le français supplantant – voire éradiquant – tous les autres idiomes du pays, pour devenir « la langue de la République » selon l'article 2 de la constitution de 1958.

L'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), la montée au pinacle de la France par certains écrivains¹⁵, la création de l'Académie française (1635), l'évolution du sens du mot « nation » dans le Dictionnaire de l'Académie au temps de Louis XV ou le *Discours sur l'universalité de la langue française* (1784) de Rivarol¹⁶ constituent quelques balises importantes de la construction mentale, imaginaire et idéologique, de la France. Elle deviendra celle de son identité affirmée, de sa vision de la langue et de la littérature promues comme ses emblèmes les plus évidents après la Révolution française. L'expansion coloniale du XIX^e siècle offrait un terrain fécond pour répandre et asseoir cette « civilisation », d'autant plus considérée comme la plus universelle qu'elle était alors partagée par les élites mondiales ; et se disait porteuse privilégiée des droits de l'homme, lesquels furent rédigés en français.

L'*Histoire de la littérature française* (Lanson 1894) offrit un socle à la fois érudit et mythique à cet imaginaire¹⁷. Il est largement relayé par l'enseignement, au-delà même

¹³ Il suffit de comparer les situations d'Hugues Capet (939–996) et d'Othon 1^{er} le Grand (912–973).

¹⁴ A l'époque de la Restauration, la population de la moitié de la France ne parle pas français. L'enseignement obligatoire et la Première Guerre Mondiale permirent d'atteindre cet objectif. Il se fondait sur une volonté d'éradication des divers parlers ou langues régionaux. En 1794, l'abbé Grégoire (1750–1831) présente un rapport sur l'extirpation des patois, particularismes qu'il juge contraires à la nécessaire universalité humaine et à la constitution de l'unité nationale. Dans le même ordre de logique, il milite contre l'esclavage et publie, en 1808, *De la Littérature des nègres*. Comme toujours, rien n'est simple, on le voit, et ne peut être présenté univoquement, hors contexte historique.

¹⁵ « France, mère des arts, des armes et des lois » (Joachim du Bellay).

¹⁶ Antoine de Rivarol (1753–1801) s'appelait Antoine Rivaroli. Il était membre de l'Académie royale de Prusse.

¹⁷ La vision qui anime ce gros millier de pages devient le socle de l'enseignement des lettres sous la Troisième République (Compagnon 1983), époque qui voit l'apogée des expansions coloniales européennes.

des frontières de la République. Tout ce qui a été écrit en français depuis le haut Moyen-Âge y forme un seul fleuve porteur d'un patronyme supra-historique, **La Littérature Française**. Il s'agit d'une sorte de double symbolique de la France éternelle. Langue et Littérature y font chorus et osmose. La France en détient seule les clés.

Cela n'est pas sans conséquence pour les écrivains non hexagonaux de langue française, y compris pour ceux de l'hémisphère nord. Les voici en effet accueillis dans un empyrée prestigieux – en fait, une conscience nationale, évidente jusqu'il y a peu¹⁸, mais qui ne s'avouait pas comme telle. La conviction et l'affirmation de l'universalité de la langue française ont forgé cette perception. Pour elle, tout ce qui s'écrit en français ne peut donc être que ressemblant ou apparenté. On parlera par exemple de « petits naturalistes belges ». Les plus grands auteurs francophones belges ne feront jamais entièrement partie du Panthéon littéraire – dût-il s'agir du prix Nobel 1911, Maurice Maeterlinck. Encore moins, de l'histoire littéraire enseignée¹⁹.

DE QUEL UNIVERSALISME PARLE-T-ON ?

Perplexités ou réticences, ambiguïtés et hiérarchisations, difficultés ou dénis de tout ce qui relève de réalités francophones découlent de cet universalisme qui ne dit pas son nom mais à la typologie et aux effets très précis (Cordonnier 2005 : 39–50). Les us et pratiques de la presse littéraire parisienne assimilationniste à l'égard des écrivains belges après la Libération (Dirx 2006) en fournissent entre autres une belle démonstration. L'acmé fut sans doute atteinte en 1958, à travers la violence de la réaction (Dirx 2006 : 285–292) de Béatrice Beck (1914–2008), prix Goncourt 1952, à l'affirmation de son collègue Francis Walder (1906–1997), Prix Goncourt 1958, qui avait eu le toupet de se revendiquer comme écrivain belge.

La situation des écrivains issus de l'empire français était loin d'être plus enviable (Allouache 2018). Longtemps considéré comme malsonnant, le terme francophone est, aujourd'hui encore, ouvertement ou sournoisement combattu sous des prétextes fallacieux et pour des raisons inavouées. Il pâtit de son application privilégiée, voire exclusive, aux écrivains et écrivaines des anciens pays colonisés ; de son investissement par des structures institutionnelles ; de sa difficulté à s'imposer à celles et ceux qu'il désigne étymologiquement. Du côté français, si le terme était pris dans son sens littéral, il mettrait en cause la représentation française de soi. Or l'intouchabilité de la doxa française est

¹⁸ En perte de vitesse dans l'enseignement, la littérature se voit même quelque peu égratignée en tant que valeur symbolique forte L'Académie française, par exemple, s'est vue rétrogradée dans l'ordre des préséances protocolaires de la République. Quel pays peut en revanche imaginer un chef d'État regretter de n'avoir pu être Maupassant ? Ce type d'attitude foncière par rapport au primat de la culture ne fut pas le seul fait de Valéry Giscard d'Estaing mais de tous les autres présidents de la République jusqu'à Nicolas Sarkozy, lequel délivra quelques solides inepties à propos de madame de la Fayette. Il semble soucieux de se rattraper puisqu'il participe, le 1 juillet 2022, à une émission télévisée de France 3, consacrée à l'excellence culturelle française et à son patrimoine, admiré de par le monde.

¹⁹ Il suffit de se pencher sur les éditions princeps du Lagarde et Michard. Des ajouts ultérieurs n'en ont pas modifié la structure. Tout aussi éclairante (Dirx 2001 : 432–443), l'analyse de la présence plus que marginale du créateur de *Pelléas et Mélisande* dans les manuels français.

grande à l'heure où elle n'est plus portée par un empire. Aussi cherche-t-elle à se maintenir en se reprofilant dans un grand englobant, La Francophonie, dont la France détient largement les clés et décide en fait des évolutions.

Emblématique de ce sac de nœuds, le manifeste « Pour une littérature-monde » (Geat 2011 : 23–33), publié dans « Le Monde » le 16 mars 2007, voue aux gémonies l'idée de littérature francophone (au singulier – en quoi il a raison, mais le pluriel ne le concerne visiblement pas). Il le fait au moment où il entend sortir de son nombrilisme, la littérature consacrée en bord de Seine²⁰, ce que sont très rarement les œuvres littéraires francophones. Il ne met nullement en cause, en revanche, l'emprise française sur le littéraire. Comparaison est d'ailleurs faite avec les littératures de langue anglaise, avec leur dynamisme comme avec leur empathie avec le monde.

Héritier de la rivalité pluriséculaire des deux cultures impériales, le Manifeste n'interroge pas les modalités du système littéraire français hyper-centralisé²¹ dont il procède. Tout au contraire, il le conforte dans ses fondements les plus intangibles : le monopole parisien. Celui-ci ne comporte aucun équivalent dans les mondes de langues anglaise, espagnole, portugaise ou allemande – ni en Italie, d'ailleurs. Nouvel universel, la Littérature-monde est une métamorphose de La Littérature française.

Loin de remettre en question un modèle qui peut difficilement être générateur d'un large pluralisme et plutôt que de se réjouir et de relayer réellement²² la richesse et le dynamisme des littératures francophones – même et surtout si elles ne sont pas publiées à Paris –, le Manifeste oppose la littérature-monde – en français – qu'il appelle de ses vœux aux littératures francophones dans leur ensemble alors qu'elles en font largement partie – certes en un autre sens. Il se flatte donc de signer l'acte de leur décès à l'heure où le Salon du livre de Paris leur est consacré. Il ne se limitait pas aux seules parutions hexagonales d'auteurs non-français, il est vrai.

En tirant profit des grandes ambiguïtés induites par le substantif singulier, *La Francophonie*, comme par ses institutions²³, mais au prix d'un raccourci malhonnête, le Manifeste entend réduire à l'inexistence les littératures francophones. Et cela, à l'heure où elles sont en passe de commencer à déstabiliser l'appareil littéraire français dans certaines de ses assises. Ce n'est pas un hasard ! Paris doit demeurer le seul centre littéraire de ce qui s'écrit et se publie en langue française. On peut donc y intégrer tel ou telle écrivain ou écrivaine non français, c'est même judicieux. Pas question en revanche de toucher à ce que l'exaltation d'une langue comme universelle a fini par créer.

²⁰ Il le compare au jeu d'« un derviche tourneur sur lui-même » (Geat 2011 : 24).

²¹ Les recensions du Times Literary Supplement se réalisent à travers une vaste dissémination de critiques, par exemple.

²² Il ne s'agit pas de nier les efforts faits en ce sens (dont l'emblématique attribution du Prix Goncourt 2021 à Mohamed Mbougar Sarr pour son roman *La plus secrète mémoire des hommes*), fait qui ne modifiera pas forcément un système bien ancré. Il faut s'interroger par exemple sur la quasi impossibilité d'une chaîne d'éditions franco-francophones polycentrée ; ou de sous-estimer le rôle assimilateur de l'institution littéraire parisienne pour les auteurs non français publiés à Paris. Les modalités ont varié avec le temps, pas le noyau central de fonctionnement ni les mentalités qui l'accompagnent.

²³ Pour exacte qu'elle soit à un certain niveau, la lecture (Provenzano 2011) institutionnelle ne rend pas compte des spécificités des littératures francophones mais de ce que l'auteur appelle la pensée « francodoxe ». Avec le risque thanatologique contenu dans le titre de son ouvrage, pour les réalités francophones, notamment littéraires...

QUELQUES RACINES DU REJET D'UN MOT

A l'instar de ce qui se disait à l'encontre des écrivains belges du XIX^e siècle soucieux de faire reconnaître leur différence, fût-elle relative, le Manifeste reprend le poncif selon lequel nul ne parle le francophone. En quoi cela condamnerait-il à l'inexistence les Francophonies littéraires ? Qu'entend conforter une formule aussi facile et contestable ? Cet adage réducteur permet en tous les cas de continuer de faire accroire que la langue est le tout de la littérature, et que les Histoires sont des confetti qui n'influeraient pas sur les textes écrits dans une même langue. La Littérature-monde en français, c'est toujours et uniquement Paris, pourrait-on dire. L'écrivain francophone qui s'assume comme tel ou s'en revendique ne peut donc apparaître qu'à l'égal du Persan de Montesquieu.

Le rejet du mot « francophone » est tout sauf fortuit. Il désigne une réalité qui suscite des inquiétudes pour des positions établies de et dans l'institution littéraire. Il mine des schémas idéologiques et imaginaires considérés comme allant de soi. Comme cette altérité ne peut ni se dire ni se concevoir. Il s'agit d'en empêcher l'advenue foncière. En la matière, il est bon de le préciser, les francophones sont tout sauf dénués de responsabilités – l'interiorisation du schéma dominant ayant, là comme ailleurs, fait des ravages. C'est une situation typiquement coloniale.

Le refus des parlementaires belges des années septante de qualifier de Communauté francophone de Belgique, l'une des futures entités fédérées du Royaume, et le choix, en lieu et place, de « Communauté française de Belgique »²⁴ – un contresens – démontre l'emprise de la logique assimilationniste²⁵ française, confortée par l'hypostase de l'image de la France – fût-ce en dehors de toute raison.²⁶ Pour ces dignes élus d'il y a cinq décennies, pas question de recourir à un terme créé pour désigner des sujets coloniaux ! Cela ne se disait pas, bien évidemment, une dizaine d'années après les Indépendances mais s'est concrétisé, avec les dégâts dans les consciences, que l'on devine aisément.

A ce stade du propos, il convient de rappeler que l'inventeur du terme francophone²⁷, méconnu au début des années 50 par le critique attitré du *Figaro littéraire*, André Billy, Onésime Reclus (1837–1916), écrivait à l'heure des rivalités coloniales dont il se fait d'ailleurs et l'écho et l'acteur. Il publie ainsi *La France et ses colonies* (1889), *Lâchons l'Asie, prenons l'Afrique : Où renaître ? et comment durer ?* (1904), *Le Partage du monde* (1905). Pour lui, fait rare à l'époque, c'est la langue qui constituera le socle des quelques empires destinés à durer. On ne s'étonnera pas trop, dès lors, de ce que le terme ait bénéficié des faveurs officielles, à l'heure des indépendances – Léopold Sédar Senghor

²⁴ Tout en étant toujours constitutionnelle, l'appellation est remplacée dans la pratique, depuis deux décennies, par celle de Fédération Wallonie-Bruxelles. Celle-ci évacue le « personnalisable » censé être la base des communautés culturelles, lesquelles ne devraient pas être territorialisées à l'intérieur des frontières d'un pays. L'homogène est de nouveau à l'ordre du jour.

²⁵ Les anecdotes en disent parfois plus que les discours. J'ai entendu sur les antennes françaises, un journaliste évoquer Stanislas-André Steeman, l'auteur de *L'Assassin habite au 21*. Il le présentait comme « le Simenon belge ».

²⁶ Cela peut ainsi amener un Charles Plisnier, au Congrès Wallon des 20 et 21 octobre 1945, à affirmer que la France est tout le contraire d'une nation impérialiste. En Algérie, les massacres de Sétif, Guelma et Kherrata avaient eu lieu en mai-juin 1945.

²⁷ Il le fait en 1886 dans *France, Algérie et colonies* (Paris, Hachette).

défendant par exemple l'idée d'une communauté des pays de langue française porteuse des valeurs humanistes.

QUEL(S) NOM(S) POUR LES LITTÉRATURES FRANCOPHONES ?

Les débats auxquels donna lieu l'appellation des premières littératures de langue française sont tout aussi révélateurs. Ils disent la difficile émergence d'évidences non françaises, notamment, dans le domaine par excellence de l'identité française qu'est la littérature.

Prenons un, exemple. En Belgique, à la fin du XIX^e siècle, à l'heure du triomphe des grands écrivains de la génération léopoldienne²⁸, on parle de littérature belge ou de littérature belge d'expression française.²⁹ Après la Première Guerre mondiale – et plus encore après la Seconde –, les expressions « littérature française de Belgique, du Canada ou de la Suisse », qui reposent sur la conviction du caractère supra-historique de la langue française (du fait de son universalité affirmée) tentent de s'imposer (Quaghebeur 2015b ; 2017)³⁰. Elles sont atteintes de plein fouet par les indépendances africaines ou la révolution québécoise. En 1964, l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique entend toutefois couler dans le marbre cette appellation dépassée par l'évolution des pays francophones, mais tellement constitutive du socle de l'idéologie française.

L'Académie croit pouvoir le faire à partir du franco-universalisme supposé de la langue française – et, dès lors, d'une unicité foncière de sa littérature, écrite avec un L majuscule. Des esprits lucides, mais convaincus de l'imprégnant « langue » pour la vie de laquelle ils se battent, posent certes, du sein même du système, des questions révélatrices de ses contradictions. Joseph Hanse estime ainsi, et sans ambages, que la littérature française de Belgique ne saurait être que très partiellement assimilée à celle de la France et qu'il « est permis de souhaiter que le critère d'adoption soit la qualité des oeuvres et non la résidence à Paris. » Il fustige l'exigence pour les écrivains étrangers écrivant en français d'« une qualité, (d')un intérêt, (d') une originalité » dont seraient dispensés les « écrivains de France » (Hanse 1992 : 76–77). Un autre critique (Micha 1964) va plus loin, à l'époque, qui s'en prend à un Français présent aux journées franco-belges³¹ de Royaumont. Ce journaliste refusait toute distinction entre écrivains belges et français.

Tout ancrage ou toutes singularités nationales doivent être marginalisées ou occultées. Leur affirmation est assimilée à quelque mauvais goût, forcément provincial, et bien sûr

²⁸ Maurice Maeterlinck et Georges Rodenbach, Rosny aîné et Emile Verhaeren, Georges Eekhoud et Camille Lemonnier entre autres.

²⁹ Formule curieuse puisqu'il n'est pas question d'expression mais de langue française. Le terme fait florès depuis l'émergence des littératures francophones des cinquante dernières années. Que veut dire « expression française », sinon un lien subtil de subordination ?

³⁰ Je poursuis mon analyse au chapitre IV du tome 3 d'*Histoire Forme et Sens en Littérature* (Bruxelles, PIE Peter Lang, 2022) pour la période 1945–1970.

³¹ Il est utile de remarquer en outre, et par exemple, qu'en dépit de l'ordre alphabétique, on ne trouve jamais l'expression « belgo-française » ; même lorsqu'il s'agit de désigner la bande dessinée dans laquelle les Belges jouèrent un rôle essentiel.

dépourvu de toute distinction. Une telle vision des choses est la matrice qui tentera ensuite d'englober les littératures francophones – l'opération ne se pouvant mener toutefois aussi explicitement pour les littératures issues des pays du sud. Cette conception est remise en cause tardivement, en Belgique : à partir de la proclamation de la belgitude³². Cette dernière suscita des réactions d'une rare violence dont les racines plongent clairement dans ce que l'on pourrait qualifier d'inconscient de l'idéologie française³³.

Le fait que la question terminologique continue de se poser³⁴, souvent de façon aigüe, constitue une des caractéristiques de l'espace franco-francophone alors que la question n'anime plus, et parfois de longue date, les autres aires linguistiques plus ou moins formatées par les langues impériales européennes (anglais, espagnol, portugais). Ce n'est évidemment pas un hasard. Cela dessine une histoire singulière qu'il s'impose d'analyser dans toute sa complexité, et dont il faut absolument tenir compte si on souhaite la faire évoluer.

UNE DISSYMMÉTRIE PRESQU'ONTOLOGIQUE

Les symptômes de cette situation sont multiples. Cela fait un temps, par exemple, que les traductions françaises de textes étrangers étaient mentionnées, à Paris, comme traduites du brésilien ou du mexicain ou, de plus en plus, et ce qui est plus exact, comme traduites du portugais (Brésil) ou de l'espagnol (Mexique). Longtemps, la chose était impensable, en revanche, pour des textes écrits en français et traduits à l'étranger. Ils ne pouvaient être que français. Patrie censée ouverte à tous – et métamorphosant chacun, de ce fait –, la doxa française pouvait difficilement accepter de voir inscrire et reconnaître des singularités francophones foncières, en littérature tout particulièrement. De telles variables ne pouvaient être que folkloriques et dénuées d'importance. Elles étaient comparées à celles des provinces de France. Pas question de reconnaître qu'elles plongeaient dans et provenaient d'une histoire singulière ! La langue universelle n'est-elle pas réputée subsumer tout ?

L'affaire se corse bien sûr avec les littératures postcoloniales. Le cours des choses n'en évolue pas moins très lentement. D'autres pierres d'achoppement surgissent alors car les postulats de base ne sont pas remis en cause ni les fondements mis à jour. La situation n'est certes pas dénuée de quelque logique puisque la prise en compte de toutes les conséquences du fait francophone touche directement l'impensé de la construction française, des modes de perception et d'imaginaire qu'elle a induits de façon durable – même après la disparition de leurs assises impériales.

Sans qu'on puisse les y limiter, certains des débats qui traversent la société française actuelle ont à voir avec cette conception identitaire rétive au pluriel alors même

³² Charles Bertin (Trekker et Vander Straeten 1982 : 12) écrit notamment : « *La belgitude* (...) plusieurs de nos jeunes confrères ont tenté d'accréditer ce vocable affreux, qu'ils ont calqué sur *négritude* et dans lequel ils se drapent, avec des fiertés d'hidalgos. » ... Pour ce qui est des modalités d'engendrement de la belgitude comme de ses caractéristiques, je me permets de renvoyer à ma longue étude (Quaghebeur 2015a).

³³ Cela peut même conduire à une déformation/manipulation de faits historiques.

³⁴ Les vocables se multiplient sans qu'aucun ne s'impose.

qu'elle affirme le contraire. Ce paradoxe vivant, Jean Amrouche³⁵ l'a vécu et remarquablement analysé dans l'article « La France comme mythe et comme réalité » publié, non sans réserve explicite de la rédaction, dans « Le Monde » du 11 janvier 1958. Amrouche y affirme notamment que « les Français se pensent comme purs sujets, qu'ils ne supportent pas d'être des objets pour les autres. Surtout quand ces derniers ne leur apparaissent pas comme leurs égaux. Ils le vivent comme un attentat contre l'image sacro-sainte qu'ils se forment de leur pays et de son rôle parmi les nations. » (Amrouche 1958)³⁶.

Difficile, avec un tel arrière-plan mental, de se positionner réellement sur un pied d'égalité avec les Francophones et leurs littératures ! Le fait est loin de se limiter à celles qui proviennent de pays colonisés, les Belges en savent quelque chose. Joseph Hanse n'avait pas manqué de le remarquer, lui qui, comme Senghor, croyait à la possibilité d'un échange équilibré. A l'heure de la publication (1958) dans l'Encyclopédie de La Pléiade, des trois tomes d'*Histoire des littératures*, la littérature francophone de Belgique, bien que considérée comme la plus riche parmi ses consœurs, n'a droit qu'à sept pages – soit moins que les textes de littérature dialectale, fait-il remarquer. Francophiles notoires et poètes d'importance, des écrivains tels Marcel Thiry ou Robert Vivier se voient qualifiés de « polygraphes (...) qui s'axent plutôt sur le roman » (Hanse 1992 : 75). Pour Auguste Viatte, de telles littératures ne peuvent être que connexes, et donc marginales. Au niveau linguistique, alors qu'elle fut un des foyers de l'invention du français et qu'elle a conservé l'usage de termes devenus désuets en France, on parle alors d'« aire latérale ».

L'analyse des recensions des oeuvres littéraires belges dans *Le Figaro littéraire*, *Les Nouvelles littéraires* et *Les Lettres françaises* entre 1944 et 1960 montre que « les relations littéraires entre la France et les autres régions francophones reposent sur un déséquilibre unique au monde. L'opération qui s'opère après 1789 consiste à « couper la langue, socle de l'identité française de l'histoire réelle, non mythifiée, de son expression et, partant, à la couper de l'expansion intérieure et extérieure de l'Etat Français. Se trouve ainsi gommée l'arbitrarité du lien entre *français* (de langue française) et *français* (de France), c'est-à-dire entre une langue internationale et une communauté nationale, cette langue recevant des propriétés immanentes (à commencer par sa *clarté*) supposée être à la fois les causes de son irrésistible ascension et l'apanage d'un peuple élu » (Dirkx 2006 : 14–15).

Rien d'étonnant à ce qu'après les indépendances africaines et la fin de la Guerre d'Algérie, ce soit vers la langue « partagée » que se formate prioritairement le repositionnement symbolique – mais aussi institutionnel – de la France dans le monde. Cela se produit notamment à travers des institutions plurinationales qui vont être les bras séculiers de l'idée francophone.

³⁵ Algérien chrétien d'origine kabyle, grand connaisseur de la littérature française et directeur de la revue « L'Arche » chez l'éditeur Edmond Charlot, Jean Amrouche (Jean El Mouhoub, 1906–1962) se penche à maintes reprises, et dès l'immédiat après-guerre, sur la tension entre la portée libératrice de l'universalisme français et ce que celui-ci véhicule d'affirmation identitaire non altruiste.

³⁶ En 1985, à l'occasion d'une exposition consacrée à l'écrivain, les Archives de la ville de Marseille ont publié *Jean Amrouche, l'éternel Jugurtha*.

DEUX ORGANES FRANCOPHONES DE FORMAT UNIVERSITAIRE

Une première initiative d'envergure est la création de *l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française* (AUPELF) en 1961. Elle doit être inscrite dans un contexte précis, fût-il complémentaire, et qui va toujours croissant : la lutte contre la suprématie anglo-saxonne. Résister à la propension de l'anglais à s'imposer comme langue unique de la communication scientifique devient un des combats de l'AUPELF, qui se crée à l'initiative du journaliste canadien, Jean-Marc Léger.

En 1997, elle devient *l'Agence universitaire de la Francophonie* (AUF) dont la première rectrice écrit (Gendreau-Massaloux 2008a), qu'elle est « le bras armé universitaire de l'AIF » (qui deviendra l'OIF) sans que, pour autant, les États qui la composent ou d'autres dont dépendent les universités partenaires (un bon millier aujourd'hui) puissent interférer dans ses décisions. Indéniablement, il s'agit d'une des réussites de La Francophonie ; l'expression également d'une volonté d'insertion mondiale et de défense de certaines spécificités culturelles et linguistiques dans un contexte dit de mondialisation, lequel est le masque de l'impérialisme états-uniens.

L'entreprise ne se limite bien évidemment pas au domaine littéraire francophone³⁷. Elle y contribue toutefois. Outre les échanges d'enseignants ou l'aide aux colloques dans de telles matières, la création d'un site (<http://www.cristaoi.auf.org/>) permet la mise en ligne des contributions des chercheurs du Nord et du Sud sur les littératures africaines. L'AUF contribue en outre à l'édition critique des oeuvres complètes d'écrivains francophones majeurs : Jacques Roumain, Aimé Césaire, Léopold Sédar Senghor et Jean-Joseph Rabearivelo. Ces volumes sont publiés dans un esprit interculturel axé sur les mondes latins. Ils voient en effet le jour dans la prestigieuse collection latino-américaine Archivos. Leur insertion dans cette série par l'AUF, comme le caractère hyper-scientifique des ouvrages visent bien évidemment un public universitaire spécialisé. Il est plus réduit toutefois que celui des volumes de la bibliothèque de La Pléiade, panthéon qui demeure peu ouvert aux écrivains francophones, même du Nord.³⁸ Les clivages structurants de l'aire franco-francophone demeurent donc.

L'esprit dans lequel cette initiative fut conçue est explicité par son inspiratrice. Dans sa préface au volume Jacques Roumain, la rectrice de l'AUF se demande notamment ce que peut signifier « penser en français » des points de vue africain ou caribéen. Pour elle, la prise de guerre de la langue française par les écrivains issus des pays jadis colonisés³⁹ cherche à réinstaller « la mémoire du Logos au lieu où elle peut vaincre l'oubli. Elle oppose l'universel européen, celui des vainqueurs, à une mémoire qui ne s'oppose pas à l'oubli mais à l'injustice » Une mémoire en acte donc (Itsieki 2017 ; Chikhi

³⁷ L'importance du maillage culturel a décliné, ces dernières années, dans les priorités de l'AUF, du fait du privilège accordé aux « projets ». Le rectorat de Mr de Gaudemar a, pour sa part, démontré la nuisance de la perspective entrepreneuriale.

³⁸ La présence d'Henri Michaux dans la collection n'est pas vraiment significative puisque l'écrivain fit tout pour être considéré comme un écrivain français. Georges Simenon n'eut droit qu'à un tome malgré le nombre d'oeuvres signées par lui.

³⁹ Comme Reclus, Gendreau en reste donc à une acception du mot francophone au sens restreint.

et Quaghebeur 2006) qui « rappelle ce qui est forclos dans la pensée des vainqueurs » et laisse enfin apparaître « dans les marges de l'histoire des colonisateurs, les colonisés » (Gendreau 2003 : XVI–XVII). Comment sortiront-ils des marges plus avant demeure une question bien réelle.

Annoncée au Québec en 1967, la création du *Conseil international de la langue française* (CILF) est effective en 1968⁴⁰. Le Belge Joseph Hanse (1902–1992) en est un des fondateurs. Il en sera longtemps le président. La mise sur pied de cette institution est une manifestation de la prise en compte d'évolutions différentes de la langue française dans les pays francophones. Elle l'est également de la volonté axiale de redéployer la langue française et d'en faire le point de rencontre des diversités culturelles de ce que l'on ne nomme pas encore les Francophonies, ni même La Francophonie. La mission du CILF est claire : enrichir la langue française, favoriser son rayonnement et en maintenir la cohésion.

Dans la foulée, le CILF s'attache notamment à la réalisation de dictionnaires multilingues. Les compétences de l'Académie française ne sont pas revues pour autant. On se trouve donc en territoire tiers, sans effet majeur direct sur les prescrits de la langue. Il faut attendre, par exemple, 1990 pour que paraisse en Belgique un timide *Belgicisms de bon aloi*, formule significative à elle seule de la prégnance des mentalités forgées par l'idéologie française. Pour latéral qu'il soit, ce fait témoigne d'une dynamique francophone à visée décloisonnante.

UN COMMONWEALTH ALTERNATIF ?

En 1970, une *Agence de coopération culturelle et technique* (ACCT) est fondée à Niamey entre 21 pays francophones. Elle se fait sous le patronage d'André Malraux. Durant une quinzaine d'années, ses tâches se limitent aux différents aspects de la coopération culturelle et technique entre pays concernés.

Le premier Sommet de la Francophonie, tenu à Versailles⁴¹ en 1986, révèle en revanche, et de plus en plus ouvertement, la dimension politique de La Francophonie dont le principal bailleur de fonds était et demeure la République française⁴². Progressivement, l'ACCT devient une agence intergouvernementale des pays qui adhèrent⁴³ à La Francophonie, laquelle devient l'*Organisation internationale de la Francophonie* (OIF). Dans la foulée des premiers Sommets, l'université Senghor voit le jour, en 1990, à Alexandrie : une université internationale de langue française au service du développement africain.

⁴⁰ Il est reconnu d'utilité publique par la France en 1972.

⁴¹ Le choix symbolique d'un tel lieu n'est évidemment pas le fruit du hasard.

⁴² A la différence de ce qui s'est passé dans les mondes lusophones hispanophones ou anglophones, la patrie de la langue française – expression qui n'est que partiellement exacte – est celle qui pèse économiquement et symboliquement le plus ; celle qui abrite en outre le plus grand nombre de locuteurs de cette langue en tant que maternelle, même si le nombre de locuteurs et locutrices du français langue seconde est en croissance.

⁴³ Tel ne fut pas le cas de l'Algérie. Les textes littéraires écrits en français par ses natifs n'en dessinent pas moins une Francophonie culturelle parmi les plus importantes.

Biennaux, les Sommets de La Francophonie réunissent des chefs d'Etat et de gouvernement des pays rassemblés à cette enseigne. Dans ce regroupement on trouve de plus en plus de pays aussi peu francophones au sens strict que le Qatar ou l'Estonie, la Bosnie-Herzégovine ou le Costa Rica. Pas sûr que les Francophonies littéraires et culturelles y trouvent leur compte autant qu'auparavant. Le terme francophone se voit ainsi pourvu d'une nouvelle ambiguïté sémantique, bien évidemment liée à l'idée de langue en partage.

Au prétexte que le premier but de l'OIF est la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique, on assiste à la constitution d'un bloc extrêmement hétérogène de pays dont la France est bien évidemment le pivot. Cette galaxie – d'aucuns parleront de « nébuleuse » – est censée faire contrepoids à l'hégémonie anglo-saxonne. La dynamique francophone suscite par ailleurs, en 1984, la création de TV5 Monde, initialement intitulée TV5⁴⁴.

Créer des contrepoids à l'hégémonie anglo-saxonne est à mes yeux justifié. Notamment, culturellement, ce à quoi contribuent bien évidemment certaines activités de l'OIF. Mais ne faudrait-il pas aller plus loin, et de manière plus autonome, pour les Francophonies en tant que telles ? L'objectif politique ne serait-il pas servi plus efficacement d'autre part en se concentrant sur des questions politiques communes aux pays concernés⁴⁵ ? Le choix d'une appellation renvoyant à un espace linguistique précis, dût celui-ci être composite et émaner de la langue qui s'est dite universelle et dans laquelle furent proclamés les droits de l'homme et du citoyen, constitue-t-il le moyen le plus pertinent pour contrer Washington et les instances internationales tutélisées par les USA ?

Voir le Mexique ou des pays lusophones⁴⁶ faire partie de La Francophonie peut prêter à question, à sourire ou à irritation. Ce fait n'est sans doute pas étranger à certaines ambiguïtés inhérentes au mot « francophone » et entend désigner et créer un espace alternatif au sein de la globalisation à l'américaine. Il pourrait toutefois marginaliser de plus en plus les Francophonies culturelles, même si les journées de la Francophonie, par exemple, les mettent à l'honneur.

Au prétexte de la langue, de son maintien et de son extension, ce sont les cultures francophones et leurs interactions qui risquent paradoxalement de devenir, au fil du temps, la portion congrue⁴⁷ des préoccupations de l'organisation politique qu'est devenue l'OIF. Sans qu'aient été mises en place suffisamment, de façon complémentaire et autonome, des structures légères et efficaces œuvrant aussi bien aux interactions entre Francophonies littéraires et culturelles qu'à leur étude ; ainsi qu'à la mise en place de structures d'édition locales non périphériques. Une aire linguistique pourvue d'un seul pôle éditorial réel

⁴⁴ Basée à Paris, cette société internationale associe la Belgique, le Canada, la Principauté de Monaco, le Québec et la Suisse. La France détient plus de 60% des parts. Le projet de Nicolas Sarkozy de créer une holding chapeautant TV5 MONDE, France 24 et RFI échoua. Aucun pays du Sud n'en fait actuellement partie.

⁴⁵ Pas sûr certes que, dans de telles conditions, la France en conserverait la maîtrise.

⁴⁶ L'espagnol et le portugais ont leurs organisations propres. Répartis eux aussi sur plusieurs continents, les pays lusophones se sont dotés, en 1996, d'une organisation, la CPLP (communauté des pays de langue portugaise) dont les chefs d'Etat se réunissent tous les deux ans. Son point de gravité s'éloigne de plus en plus du Portugal. L'AIL (association internationale des lusitanistes) ne constitue pas un de ses bras armés, à la différence de l'AUF pour l'OIF, ce que d'aucuns (Robalo-Cordeiro 2018) regrettent.

⁴⁷ Il ne s'agit pas, pour autant, de nier ce qui s'est fait ou se réalise via l'OIF l'AUF, le CILF ou TV5 Monde ; mais d'interroger certains constituants d'un projet qui suscite de telles réactions de rejet.

ne peut assurer la pluralité culturelle. Y œuvrer, c'est évidemment s'attaquer également à des monopoles éditoriaux et donc, à des intérêts aussi bien financiers que symboliques

UNE LOGIQUE ET UNE FANTASMATIQUE

Que l'on retrouve dans la construction de La Francophonie institutionnelle maints éléments de l'idéologie française – y compris les valeurs démocratiques dont certains des pays membres de l'OIF peuvent difficilement se targuer – ne saurait surprendre. Tant le lien jugé consubstantiel entre langue française et universalisme demeure ancré dans les mentalités françaises comme chez de nombreux locuteurs du français.

L'existence de pays francophones stricto sensu n'a jusqu'à présent pas foncièrement changé la donne, ce qui peut susciter question. La défense et l'extension de la langue française est une chose, elle ne recoupe pas forcément la prise en compte des francophonies culturelles découlant de l'Histoire et des histoires.

Le choix du singulier universalisant, la Francophonie, confirme un enjeu et nuit, à certains égards, au pluriel des Francophonies – particulièrement des francophonies littéraires. Celles-ci sont-reprises dans ce que l'on pourrait qualifier de grand absorbant. Elles demeurent donc en position de « littérature mineure » (Deleuze et Guattari 1972), concept qui a pris sous la plume de Deleuze et Guattari, un sens bien différent de celui que laisse entendre son acception courante – particulièrement dans les contextes francophones – et qu'il vaut donc mieux ne point utiliser. Peu de chances, à mon avis, que les structures francophones rendent possible le type de surgissement paradoxal dont parlaient les deux philosophes.

Périphériques dans un système très centralisé, non connectées entre elles, les littératures francophones sont toujours considérées comme mineures et risquent de le demeurer longtemps encore si rien ne se passe. C'est qu'elles ne peuvent être considérées en tant qu'elles-mêmes qu'à la condition de refuser cette forme de vassalisation. Or leur valorisation n'existe toujours qu'à travers le filtre parisien et son processus de sélection-absorption de quelques auteurs. L'insertion de certaines œuvres issues des Francophonies littéraires n'assure donc en rien la reconnaissance des littératures francophones.

Des choix d'auteurs sont faits. Peu ou prou, ceux-ci échappent désormais au sort commun⁴⁸, comme à quelque fil historico-esthétique propre, voire franco-francophone. Nouvelles monades⁴⁹ de l'Un, écrivains et écrivaines de langue française sont redevables de leur statut et de leur fama au seul Centre patenté⁵⁰. Ils et elles finissent d'ailleurs, généralement, par entrer dans sa logique et sa fantasmatique. L'idée même de Francophonie leur pèse puisqu'elle serait censée les rattacher à une origine qui ne peut être que subalterne

⁴⁸ En termes de consécration – et même parfois, d'édition – il n'y a pas d'alternative francophone permettant de sortir de la reconnaissance parisienne. Il n'est donc toujours bon bec que de Paris.

⁴⁹ Cette logique est aussi liée au fonctionnement de chacune des Francophonies, toutes étant dans un rapport bilatéral avec Paris, et très rarement transversal entre elles.

⁵⁰ Dans l'enceinte de l'université Fudan, à Shanghai, où se tenaient « Les rencontres de la Francophonie – Le français, langue de réussite », le 21 septembre 2010, Julia Kristeva en a donné un bel exemple, en réservant le mot « francophone » aux sujets des anciennes colonies françaises.

et qu'il sied de minimiser. Comment attenter en effet à l'universel de La Littérature auquel on vient d'accéder⁵¹ ?

CONCLUSION PROVISoire

La réticence à l'égard du mot francophone tient, comme on l'a pu lire, à divers facteurs. La non-stabilisation sémantique du vocable, à partir ce qu'il désigne – locuteur ou locutrice du français –, ne peut en revanche qu'être interrogée ; et bien sûr regrettée, voire contestée pour ce qui me concerne. Il y va du refus d'une réalité, refus lié à des connotations et usages discutables, mais révélateurs, du terme.

Le phénomène s'ancre notamment dans l'ambiguïté – postcoloniale, diront certains – de son usage à des fins que l'on qualifiera de politiques, même si l'ambivalence ne s'y limite pas et s'il est évident qu'aucun mot n'échappe à l'Histoire. Cela n'est pas sans expliquer certaines des réactions négatives, voire dénégatrices, que le terme a suscitées. La question est toutefois bien plus complexe. Et le propre des mots, c'est aussi leur évolution.

Le refus du mot « francophone » touche aussi bien à la distinction supposée que le terme « français » est censé accorder aux dénégatrices et dénégateurs de l'autre vocable qu'à l'empreinte profonde de ce que j'ai appelé l'idéologie française, vision du monde à mes yeux dépassée, que la prise en considération positive du fait francophone et de ses réalités peut conduire à évolution en revanche.

L'acceptation foncière d'un monde franco-francophone ne va toujours pas de soi, pour les uns et pour les autres, même en dehors de la France. Pour un bon nombre d'institutionnels, également, qui ne suscitent pas suffisamment, à mes yeux, ce qui pourrait y contribuer. Pour nombre d'universitaires enseignant dans le secteur des lettres⁵², en outre, alors que ceux-ci peuvent préparer les futur(e)s professeur(e)s à l'appréhension et à la diffusion des textes francophones.

Cette mutation suppose une autre perception de ce qui s'écrit et s'est écrit en français. Une autre relation de cette histoire. Un autre métadiscours. Cela entraîne de sérieux changements si l'on veut que les littératures francophones sortent de leur statut subalterne⁵³. Dès le primaire ou/et le secondaire⁵⁴, le contact littéraire avec d'autres réalités que celles de l'Hexagone⁵⁵ doit devenir partie prenante de l'enseignement du français et créer ainsi une véritable ouverture aux mondes.

⁵¹ C'est le propre d'une situation coloniale.

⁵² L'exception américaine – hors Francophonies donc – doit être notée mais inscrite dans la logique essentiellement postcoloniale et l'organisation, à mes yeux quelque peu ghettoïsante, des savoirs aux USA.

⁵³ Il suffit de songer aussi bien aux manuels qu'à la place de ces textes – en régression, qui plus est – dans l'enseignement universitaire.

⁵⁴ Une *Anthologie littéraire francophone transversale* a ainsi été préparée avec une vingtaine de collègues, sous ma direction et celle du professeur Abdelouahad Mabrouh – à partir de textes venus d'Algérie, Belgique, Liban, Maroc et Tunisie.

⁵⁵ J'utilise à dessein ce terme car les réalités venues des départements d'Outre-Mer ne jouissent pas de la même considération.

Il s'agit donc de repenser et refaire l'histoire littéraire ; d'accepter que le comparatisme intra-francophone et franco-francophone devienne enfin de saison. Ici encore, ce sont des cadres de pensée et d'action qu'il s'agit de faire évoluer concrètement sans plus tarder. L'impasse est sans doute moins récente qu'on ne le pourrait le croire⁵⁶. En quoi il s'impose d'ouvrir les yeux et de passer à l'action.

Tout cela s'inscrit dans un contexte mondial et sociétal au sein duquel l'importance de la littérature, cet arrière-pays qui a par ailleurs constitué une donnée majeure de la construction de l'imaginaire français – et donc, de celui des Francophones –, a tendance à péricliter. Notamment parce qu'il fut, jusqu'à présent, trop peu revisité (Quaghebeur 2018) et insuffisamment sorti des éléments de l'idéologie française qui continuent de l'encadrer.

Dès 2006, la rectrice de l'AUF rappelait qu'il s'agit plus que jamais de distinguer ce qui renvoie, dans les œuvres francophones, à « une sociologie du lieu où elles s'écri(ven)t, à une anthropologie culturelle » et le travail qui y porte la langue « à un degré d'incandescence remarquable ». Ainsi parviendront-ils à engendrer « plus d'une langue en une seule langue » (Gendreau-Massaloux 2008b)

Sans doute faut-il aller plus loin encore. Accepter le mot « francophone », c'est accepter concrètement les réalités multiples qu'il désigne mais ne point, pour autant, réduire, comme on le fait trop souvent, leurs littératures à leurs particularismes sociologiques. Tout au contraire, à comprendre qu'elles permettent d'accéder à un universel plus concret que celui de la tradition qui en porta l'augure.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLOUACHE Ferroudja, 2018, *Archéologie du texte littéraire dit « francophone »*, Paris : Garnier.
- AMROUCHE Jean, 11 janvier 1958, *La France comme mythe et comme réalité*, Paris : Le Monde.
- COMPAGNON Antoine, 1983, *La Troisième République des lettres*, Paris : Editions du Seuil.
- CORDONNIER Noël, 2005, *Les universalités à la française*, (in :) *L'Europe et les Francophonies*, Yves Bridel, Beïda Chikhi, François-Xavier Cuche, Marc Quaghebeur (éds), Bruxelles : PIE Peter Lang.
- CHIKHI Beïda, QUAGHEBEUR Marc (éds), 2006, *Les écrivains francophones interprètes de l'Histoire. Entre filiation et dissidence*, Bruxelles : PIE Peter Lang.
- DELEUZE Gilles, GUATTARI Félix, 1972, *Kafka, pour une littérature mineure*, Paris : Minuit.
- DIRKX Paul, 2001, *Les déterminants de la littérisation. Le cas de Maeterlinck à l'école française*, (in :) Marc Quaghebeur (éd.), *Présence/Absence de Maeterlinck*, Bruxelles : Labor.
- DIRKX Paul, 2006, *Les « Amis belges » Presse littéraire et franco-universalisme*, Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- DIRKX Paul, 2022, *Le Nationalisme en littérature (III) Écritures « françaises » et nations européennes dans la tourmente (1940–2000)*, Bruxelles : PIE Peter Lang.
- DOMINGUEZ de ALMEIDA José, 2013, *De la belgitude à la belgité. Un débat qui fit date*, Bruxelles : PIE Peter Lang.
- FAERBER Johan, 2021, *Le grand écrivain, cette névrose nationale*, Paris : Pauvert.

⁵⁶ A partir de cas belges de la fin du XIX^e siècle, on peut constater que la France se considérait comme la seule détentrice patentée « des usages légitimes de l'idéal universaliste » (Dirkx 2006 : 14).

- FRANCILLON Roger, 1996–1999, *Histoire de la littérature en Suisse romande* (4 tomes), Lausanne : Payot.
- GALAND Perrine, 2011, *Moments d'intimité dans la poésie latine de Jean Salmon Macrin (1490–1557)*, (in :) Claude Millet, *La Circonstance lyrique*, Bruxelles : PIE Peter Lang.
- GEAT Marina (éd.), 2011, *La Francophonie et l'Europe*, Roma : Artemide.
- GENDREAU-MASSALOUX Michèle, 2003, *Avant-Propos*, (in :) Jacques Roumain, *Œuvres complètes*, Paris : AUF.
- GENDREAU-MASSALOUX Michèle, 2008a, *Histoire d'une institution au coeur de la Francophonie*, <https://doi.org/10.4000/dhifles.119> (consulté le 20.07.2022).
- GENDREAU-MASSALOUX Michèle, 2008b, *Perspectives d'avenir*, (in :) *Analyse et Enseignement des littératures francophones. Tentatives, réticences et responsabilités*, Marc Quaghebeur (éd.), Bruxelles : PIE Peter Lang.
- GLESNER Jeanne E., 2022, *Littérature cherche style ? Le cas de la littérature luxembourgeoise pluri-lingue des années 1980–1990*, (in :) *Le Nationalisme en littérature (III)*, Dirx Paul (éd.), Bruxelles : PIE Peter Lang.
- GLISSANT Édouard, 1996, *Introduction à une poétique du divers*, Paris : Gallimard.
- HANSE Joseph, 1992, *Naissance d'une littérature*, Bruxelles : Labor.
- ITSIEKI PUTU BASEI Jean de Dieu, 2017, *De la mémoire de l'Histoire à la refonte des encyclopédies. Hubert Aquin, Henry Bauchau, Rachid Boudjedra, Driss Chraïbi et Ahmadou Kourouma*, Bruxelles : PIE Peter Lang.
- KASSAB CHARFI Samia, KHEDER Adel, 2019, *Un siècle de littérature en Tunisie (1900–2017)*, Paris : Honoré Champion.
- KIRSCH Fritz Peter, 24 mars 2009, *Sur la France et ses littératures. Une approche interculturelle in Pour une archéologisation de la théorisation des effets littéraires des rapports de domination*, Loxias, 39–71, <http://revel.unice.fr/loxias/sommaire.html> (consulté le 20.07.2022).
- KIRSCH Fritz Peter, 2018, *Frankreich, Okzitanien und die Frankophonien*, Hamburg : Verlag DR Kovács.
- KIRSCH Fritz Peter, VIGH Arpad (éds), 1993, *L'enseignement de la Francophonie*, Wien : Wilhelm Braumüller Verlagsbuchhandlung.
- LANSON Gustave, 1894, *Histoire de la littérature française*, Paris : Hachette.
- MICHA René, 1964, *La littérature belge de langue française*, Marseille : Cahiers du Sud, n° 381.
- PARKHUST FERGUSON Priscilla, 1991, *La France, nation littéraire*, Bruxelles : Labor.
- PROVENZANO François, 2011, *Vies et mort de la francophonie. Une politique française de la langue et de la littérature*, Bruxelles : Les Impressions nouvelles.
- QUAGHEBEUR Marc, 1993, *Francophonie, ton nom s'écrira avec un « s » à la fin*, (in :) *L'enseignement de la Francophonie*, Fritz Peter Kirsch, Arpad Vigh (éds), Wien : Wilhelm Braumüller Verlagsbuchhandlung.
- QUAGHEBEUR Marc, 1997, *L'identité ne se réduit pas à la langue*, (in :) *L'identité culturelle de la Belgique et de de la Suisse francophones*, Paul Gorceix (éd.), Paris : Champion.
- QUAGHEBEUR Marc, 2011, *Le Rejet des Francophonies. Une approche du Manifeste « Pour Une littérature-monde »*, (in :) Marina Geat (éd.), *La Francophonie et l'Europe*, Roma : Artemide.
- QUAGHEBEUR Marc, 2015a, *Au creuset du moderne, du politique et du soi : la belgitude*, (in :) *Entre belgitude et postmodernité. Textes Thèmes et styles*, Marc Quaghebeur, Judyta Zbierska-Moscicka (éds), Bruxelles : PIE Peter Lang.
- QUAGHEBEUR Marc, 2015b, *Histoire Forme et Sens en Littérature* (tome 1), Bruxelles : PIE Peter Lang.
- QUAGHEBEUR Marc, 2017, *Histoire Forme et Sens en Littérature* (tome 2), Bruxelles : PIE Peter Lang.
- QUAGHEBEUR Marc, 2018, *Comparatisme intra-francophone et réinvestissement de la littérature*, (in :) *Enseignement-apprentissage de la littérature : base données, onomastiques et comparatismes littéraires*, Lila Medjahed (éd.), Oran : Crasc.
- RECLUS Onésime, 1886, *France, Algérie et colonies*, Paris : Hachette.

-
- ROBALO-CORDEIRO, Cristina, 2018, *Bref propos sur le rapport entre Lusophonie et Francophonie*, (in :) *Interactions culturelles et transversalités : Le Portugal et les francophonies*, « Synergies Portugal 6 », Gerflint : Coimbra.
- THIESSE Anne-Marie, 2019, *La Fabrique de l'écrivain national*, Paris : Gallimard.
- TREKKER Anne-Marie, VANDER STRAETEN Jean-Pierre (éds), 1982, *Cent Auteurs*, Bruxelles : Editions de la Francité.
- WILHELM Frank, 1999, *La Francophonie du Grand-Duché de Luxembourg*, Wien : Wilhelm Braumüller Verlagsbuchhandlung.